



AED
Rencontres exécutives
Lundi, 29 juin 2026 à 19h00
Rencontre virtuelle (Teams)

EN PRÉSENCE DE

Amber Diodati: Vice-présidente aux communications
Maxime Cloutier: Vice-président associations
Mateo Porras Gil: Vice-président diversité
Marie-France Toubia: Vice-présidente aux Finances
Frédérique Paradis: Vice-président dev. Professionnel
Émile Larochelle: Vice-président aux affaires sportives
Thomas Di Re: Vice-président partenariats
Chloé Moukheiber: Vice-présidente académique
Aidan Ross: Conseiller Anglophone
Romane Goyer-Viain: Vice-présidente social
Vuvu-Jude Mayenikini: Président

EN ABSENCE DE

Anne-Sophie Pierre: Conseillère a l'AED

1. Ouverture de la rencontre

- Marie-France propose l'ouverture de la rencontre. La proposition est appuyée par Romane.
- Jude se joint à la rencontre à 19 h 20.

En l'absence temporaire de Jude, président de l'AED, Marie-France, vice-présidente aux finances, dirige la rencontre jusqu'à son arrivée.

2. Accréditation des associations potentielles

Les rencontres d'accréditation avec les associations potentielles. Chaque rencontre dure approximativement 15 à 20 minutes, au cours desquelles les représentant-e-s de l'association disposent de 2 à 5 minutes pour présenter leur projet. La période restante est consacrée aux questions et aux échanges avec les membres de l'exécutif.

A. Présentation de l' Association de Droit et Politique (19h00-19h15)

Phoenix présente sa vision de l'association. Elle souhaite en faire une source d'information destinée aux étudiant·e·s de Fauteux, leur permettant de développer leur propre opinion sur les enjeux politiques. L'association aurait pour objectif d'offrir un espace sécuritaire favorisant les échanges et les discussions dans un climat respectueux. Elle prévoit organiser diverses activités, notamment des conférences, des débats et d'autres événements, tout en maintenant une position institutionnellement neutre.

Questions

Maxime demande si une équipe exécutive est déjà en cours de formation. Phoenix répond qu'elle a commencé le recrutement avant de savoir qu'elle devait attendre l'accréditation officielle, mais qu'elle attend désormais le feu vert avant de tenir les entrevues.

Concernant le financement, Maxime demande quelles sont les sources envisagées. Phoenix explique qu'elle prévoit solliciter du financement auprès du SEUO, vendre des billets pour certains événements à partir de 5 \$ et rechercher des commandites, principalement auprès de cabinets et d'entreprises.

Maxime souligne que les débats figurent parmi les activités prévues alors qu'un comité de débats existe déjà à la Faculté. Phoenix précise qu'elle souhaite se distinguer en organisant des débats ouverts au public.

Amber demande des exemples concrets de cette distinction. Phoenix explique que l'association ne vise pas à devenir un comité de débats, mais plutôt un comité d'information politique. Elle prévoit notamment publier des analyses et des sources portant sur la politique et le droit afin de permettre aux étudiant·e·s de se forger leur propre opinion.

Mateo demande comment la neutralité sera concrètement appliquée au sein de l'association. Phoenix répond qu'elle s'inspire notamment de textes déjà publiés sur ses réseaux sociaux et qu'elle privilégiera des sources au ton neutre. Lors d'événements, elle souhaite également présenter différents points de vue politiques afin d'assurer un équilibre des perspectives.

Aidan demande comment l'association préservera sa propre identité lors de collaborations avec d'autres associations, notamment l'association anglophone. Phoenix répond qu'elle est ouverte aux collaborations, notamment avec le comité de débats ou les associations organisant des discussions internationales, à condition que les activités demeurent centrées sur des enjeux politiques.

Maxime informe finalement Phoenix que les décisions relatives à l'accréditation seront communiquées au plus tard le 6 juillet.

Les membres discutent de la procédure entourant les délibérations tenues à huis clos. Il est rappelé que les discussions peuvent se dérouler à huis clos, mais que les votes ne peuvent jamais être tenus à huis clos.

Mateo propose que les discussions relatives à l'accréditation se tiennent à huis clos, tandis que les votes demeurent publics. La proposition est appuyée par Marie-France.

En l'absence d'opposition, les membres conviennent d'entrer en huis clos afin de procéder aux délibérations.

À la fin des discussions, le huis clos est levé et la séance publique reprend.

Résultat du vote : La proposition est adoptée par six voix pour, trois voix contre et une abstention.

B. Présentation de l' Association des Étudiants juifs en droit (19h20-19h35)

Samuel Feldman, Président de l'Association des étudiants juifs en droit, dispose de quelques minutes pour présenter leur projet. Ils expliquent que l'association existe déjà du côté de la common law et qu'ils souhaitent désormais créer un pont entre les étudiant·e·s en common law et en droit civil. Ils estiment qu'une telle collaboration est particulièrement pertinente dans le contexte de l'Université d'Ottawa.

L'association souhaite favoriser l'intégration des étudiant·e·s juifs à la Faculté tout en créant des occasions de rencontre avec l'ensemble de la communauté étudiante. Parmi les initiatives envisagées figurent un programme de mentorat pour les nouveaux étudiant·e·s juifs, des conférences avec des juristes juifs, des événements de recrutement ainsi que diverses activités culturelles. À titre d'exemple, les représentants mentionnent qu'un événement sur la culture yiddish a été organisé l'année précédente. Ils précisent que ces activités culturelles visent également à faire découvrir la culture juive aux étudiant·e·s qui n'en font pas partie et à favoriser une meilleure compréhension entre les communautés.

Les représentants soulignent également avoir déjà collaboré avec l'Association de droit autochtone de common law dans le cadre d'une collecte de nourriture pour des enfants. Ils mentionnent aussi avoir publié une déclaration conjointe avec l'association étudiante musulmane afin de démontrer leur solidarité et leur volonté de maintenir un climat de respect malgré les événements internationaux.

Ils indiquent que l'association est financièrement autonome et précisent que des associations étudiantes juives existent dans la majorité des facultés de droit. Ils souhaitent notamment mettre en place un programme de mentorat ainsi qu'un poste de vice-présidence aux relations inter-associatives afin de favoriser les collaborations avec les autres associations.

Questions

Chloé soulève une préoccupation concernant la clause d'agence figurant à l'article 7, section D, de la constitution. Le représentant explique que cette clause a été héritée de l'ancienne constitution et qu'il croyait qu'il s'agissait d'une clause standard. Il se dit ouvert à la retirer si elle ne correspond pas aux exigences habituelles.

Thomas précise que la clause d'agence mentionnée par Chloé est en réalité une clause obligatoire dans les constitutions des associations, mais que sa traduction française porte à confusion.

Mateo demande si l'association prévoit inviter d'autres conférenciers que des juristes

juifs et quels critères guideront leur sélection. Le représentant répond que les activités culturelles ont connu beaucoup de succès et que les événements ne sont pas nécessairement religieux. Les conférenciers seront sélectionnés en fonction de leur neutralité et de leur contribution au rayonnement de la communauté étudiante dans son ensemble, tout en mettant en valeur la communauté juive.

Maxime demande d'où provient le financement de l'association puisqu'elle se dit autonome. Il demande également quel est l'objectif d'obtenir du financement à la fois de la common law et du droit civil. Les représentants répondent que leur objectif est avant tout de créer un pont entre les deux sections de la Faculté.

Maxime questionne également un lien figurant dans le Linktree de l'association, intitulé «Stand With Us », et demande s'il existe un lien entre cette organisation et l'association étudiante. Le représentant précise qu'il ne s'agit pas d'une organisation affiliée à l'association, mais d'un organisme de soutien à Israël, sans lien officiel à l'association.

- Samuel soulève ensuite le fait qu'un poste de vice-présidence aux affaires d'Israël existait auparavant au sein de l'association. Il explique que ce poste a été supprimé afin de favoriser davantage les collaborations avec les autres groupes étudiants et précise qu'il n'a aucune intention de le rétablir.

Mateo propose de passer en huis clos. La proposition est appuyée par Frédérique.

En l'absence d'opposition, les membres conviennent d'entrer en huis clos afin de procéder aux délibérations.

À la fin des discussions, le huis clos est levé et la séance publique reprend.

Résultat du vote : La demande d'accréditation est refusée par six voix contre, une voix pour et trois abstentions.

C. Présentation de l' Association étudiante en droit militaire et de la sécurité nationale (19h40-19h55)

Les représentants de l'Association étudiante en droit militaire et de la sécurité nationale présentent leur projet. Ils expliquent que l'initiative est née d'étudiant·e·s en common law et en droit civil souhaitant regrouper les personnes intéressées par un domaine où le nombre d'étudiant·e·s demeure relativement limité. L'association prévoit fonctionner de façon bilingue et représenter les deux sections de la Faculté.

Les représentants présentent les principaux objectifs de l'association :

1. Favoriser les discussions portant sur le droit militaire et la sécurité nationale, notamment par l'organisation de conférences, de panels et d'événements avec des spécialistes du domaine. Ils souhaitent notamment inviter le général Roméo Dallaire ainsi que des juristes spécialisés afin de créer des liens entre les étudiant·e·s et de futurs employeurs.
2. Faire découvrir aux étudiant·e·s les possibilités de carrière dans ce secteur en organisant des activités avec des employeurs et organismes tels que la GRC, les Forces armées canadiennes, le CANAFE (FINTRAC), le Service correctionnel du Canada, la Croix-Rouge, St. John Ambulance et Ottawa Therapy Dogs, ainsi que des visites.
3. Favoriser les liens entre les étudiant·e·s de droit civil et de common law.

Les représentants présentent également Cipher, une revue étudiante lancée l'année précédente, dans laquelle les étudiant·e·s pourront soumettre des articles portant sur des enjeux liés à la sécurité nationale. La revue sera publiée annuellement.

Ils précisent enfin que le comité exécutif comprendra notamment un poste de directeur ou directrice francophone ainsi qu'un poste de directeur ou directrice à l'équité et à l'inclusion.

Questions

Maxime souligne qu'il apprécie l'initiative, mais exprime certaines préoccupations quant au fonctionnement d'une association regroupant les deux sections de la Faculté. Il insiste sur l'importance que des étudiant·e·s en droit civil fassent partie du comité exécutif et rappelle que l'association devra posséder son propre compte bancaire.

Diego explique que, bien que l'association soit récente, elle souhaite respecter les exigences des deux facultés et offrir des possibilités de participation équitables aux étudiant·e·s de chacune d'elles.

Katie précise que l'objectif n'est pas de créer deux associations distinctes, mais une seule association composée de co-présidences représentant chacune des deux facultés.

Chloé demande si l'association prévoit réserver un certain nombre de postes aux étudiant·e·s en droit civil. Les représentants répondent que les postes ne sont pas encore ouverts, mais qu'ils sont disposés à instaurer un quota si cela s'avère nécessaire. Ils se disent également ouverts aux suggestions concernant la représentation minimale des étudiant·e·s en droit civil.

Aidan demande comment l'association compte concilier les horaires des deux facultés et assurer une participation constante des étudiant·e·s francophones et anglophones. Les représentants répondent que les activités seront principalement organisées à l'heure du dîner. Ils souhaitent alterner les langues utilisées lors des événements, sans toutefois s'imposer une règle trop rigide. Ils indiquent que deux conférences sont déjà prévues en français et qu'ils envisagent une répartition équilibrée entre les deux langues. Les étudiant·e·s pourront également poser leurs questions dans la langue de leur choix, une personne étant disponible pour assurer la traduction au besoin.

Amber demande si les activités seront ouvertes aux étudiant·e·s des deux facultés. Katie confirme que tous les étudiant·e·s en droit pourront y participer, tout en précisant que la priorité sera accordée aux étudiant·e·s de la Faculté de droit.

Mateo propose de passer en huis clos. La proposition est appuyée par Chloé.

En l'absence d'opposition, les membres conviennent d'entrer en huis clos afin de procéder aux délibérations.

À la fin des discussions, le huis clos est levé et la séance publique reprend.

Résultat du vote : La demande d'accréditation est refusée par cinq voix contre, quatre voix pour et une abstention.

3. Choix de la date du GGM

- Les membres discutent de la date du prochain GGM, qui se tiendra au Westin.
- Deux options sont présentées.
 1. La première option est le 30 avril. La salle disponible peut accueillir jusqu'à 1 000 personnes, mais ne comporte pas de fenêtres.

Marie-France souligne que le choix de cette date implique l'utilisation d'une salle de plus grande capacité, ce qui nécessitera une réflexion sur l'aménagement afin d'éviter que l'espace paraisse trop vide.

Jude ajoute qu'il est possible que la participation étudiante soit plus élevée le **30 avril** que le **3 avril**.

2. La seconde option est le 3 avril, un samedi. La salle comporte des fenêtres et peut accueillir environ 400 personnes, mais l'événement aurait lieu durant une fin de semaine.

Frédérique mentionne qu'un report au 3 avril pourrait nuire à la relation de confiance que l'AED est en train d'établir avec certains cabinets partenaires.

Thomas ajoute que cette date se situe juste avant la période des examens, mais qu'elle pourrait tout de même représenter une bonne occasion pour les étudiant·e·s de décompresser avant le début des examens.

Résultat du vote: Trois membres se prononcent en faveur du **3 avril**, tandis que les autres membres votent en faveur du **30 avril**.

La date du GGM est fixée au 30 avril.

4. Sommet sur l'état du droit

- Thomas informe les membres qu'il participera au Sommet sur l'état du droit, organisé par l'École du Barreau les 8 et 9 septembre. En raison de cette obligation, il ne pourra pas être présent durant la semaine d'accueil.

- Il explique que l'événement portera notamment sur la primauté du droit et sur le rôle des juristes dans la promotion du dialogue autour de cette thématique. Le programme comprendra des conférences, des études de cas ainsi que des échanges réunissant des étudiant·e·s et des professionnel·le·s du droit.
- Les billets sont offerts au coût de 50 \$.
- Amber demande si Thomas souhaite que l'AED réalise une publication afin de promouvoir l'événement. Thomas répond par l'affirmative et précise que les modalités seront discutées ultérieurement.

5. Renouvellement des accréditations des associations

Les membres procèdent au renouvellement des accréditations des associations étudiantes pour l'année 2026-2027.

Maxime souligne que, pour plusieurs associations, les pièces justificatives relatives aux finances pourraient être améliorées.

Jude précise que **les renouvellements seront adoptés en l'absence d'opposition.**

La liste des associations qui souhaitent être accréditées de nouveau pour l'année 2026-2027:

- ☒ ADSUO: aucune opposition.
- ☒ ADCUO: aucune opposition.
- ☐ ADIUO : une prolongation est accordée en raison de difficultés liées à la présidence. Il est rappelé que les anciens présidents utilisaient leur compte bancaire personnel.
- ☒ ADAUO: aucune opposition.
- ☒ ADFUO: aucune opposition.
- ☒ ADSD: aucune opposition.
- ☒ ADNULO: aucune opposition.

Marie-France demande si des événements sont déjà prévus. Maxime présente le plan d'action de l'association, qui expose les difficultés rencontrées par le passé ainsi que les mesures prévues pour y remédier. Il précise avoir accompagné l'association dans la recherche de partenariats, notamment avec l'UQO, et indique qu'un événement est déjà prévu en collaboration avec le CDP.

- ☒ AEND: aucune opposition.
- ☒ ADTÉUO: aucune opposition.
- ☒ AFDUO: aucune opposition.

- ☒ AEDF: aucune opposition.
- ☒ ADIRUO: aucune opposition.
- ☒ ASF: aucune opposition.
- ☒ SEDI : aucune opposition.
- ☒ AEADUO: aucune opposition.
- ☒ ADELED: aucune opposition.
- ☒ AEADCUO: aucune opposition.
- ☒ AEDMOAN: aucune opposition.
- ☒ Défilé Fauteux: aucune opposition.
- ☐ Le doute raisonnable
 - Les membres discutent de la situation du *Doute raisonnable*.
L'association ne compte actuellement aucun président ou présidente. Toutefois, le vice-président a manifesté son intérêt à reprendre la présidence. Si cette option ne se concrétise pas, une intégration du *Doute raisonnable* à FTX Radio pourrait être envisagée. Les membres conviennent de reporter la décision de deux semaines afin de permettre à l'association de régulariser sa situation.
- ☒ Comité débat: aucune opposition.
- ☒ ADPIUO: aucune opposition.
- ☒ ADCCUO : aucune opposition.
- ☒ AEDAJ : aucune opposition.

6. **Huis Clos:** Jude propose de passer en huis clos. La proposition est appuyée par Amber. Le huis clos prend fin à 21 h 41.

7. Clôture de la réunion

- Marie propose la clôture de la réunion. La proposition est appuyée par Frédérique.

Amber Diodati

Vice-présidente aux communications